

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 666 013 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
07.06.2006 Bulletin 2006/23

(51) Int Cl.:
A61G 1/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **05292569.0**

(22) Date de dépôt: **05.12.2005**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(71) Demandeur: **Daouk, Antar**
F-75016 Paris (FR)

(72) Inventeur: **Daouk, Antar**
F-75016 Paris (FR)

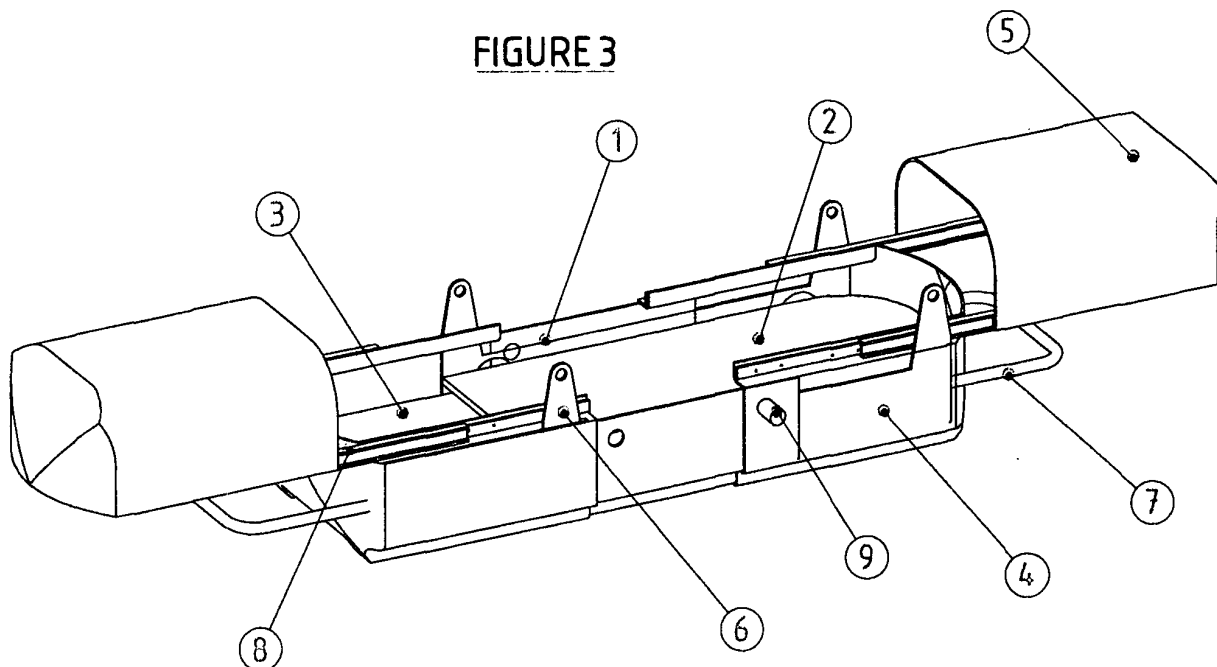
(30) Priorité: **06.12.2004 FR 0412953**

(54) **Civière à géométrie variable, hélitreuillable, flottante, destinée notamment à la récupération de personnes**

(57) Civière à géométrie variable, hélitreuillable, flottante destinée notamment à la récupération de personnes sur terre ou en mer, comprenant une armature métallique télescopique (1) verrouillable selon la longueur

et la largeur désirée au moyen de dispositifs de verrouillage (9) supportant une plaque télescopique (2), couverte d'un habillage télescopique (4) en partie inférieure ainsi que d'un capot (5), monté sur glissières (8) en partie supérieure, dotée de poignées de préhension (7).

FIGURE 3



EP 1 666 013 A1

Description

[0001] La présente invention concerne une civière à géométrie variable, hélitreuillable, flottante destinée notamment à la récupération de personnes sur terre ou en mer, comprenant une armature supportant une plaque et recouverte d'un habillage en partie basse puis d'un capot en partie haute.

[0002] Les civières existantes sont de dimensions non variables et de ce fait ne peuvent s'adapter aux différentes tailles des individus.

[0003] D'autre part, ces civières représentent un encombrement important.

[0004] La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients et pour ce faire, elle a pour objet une civière du type susmentionné qui se caractérise essentiellement en ce que ses dimensions sont variables en longueur et en largeur afin de s'adapter à la taille de l'individu à transporter.

[0005] Par ailleurs, de par sa configuration cette civière peut être stockée selon ses dimensions les plus réduites.

[0006] Selon une réalisation particulière de l'invention, l'armature pouvant être métallique et la plaque font que la personne transportée repose toujours sur un plan rigide.

[0007] De plus, l'armature métallique rend la civière hélitreuillable quelles que soient ses dimensions.

[0008] D'après une autre caractéristique de l'invention, la civière peut être arrimée à des points d'arrimage d'un moyen de transport pouvant être un aéronef, un véhicule terrestre ou un navire.

[0009] Selon encore un aspect de l'invention, la civière peut être flottante de par sa configuration et les matériaux qui la composent.

[0010] Une forme d'exécution de l'invention est décrite ci-après à titre d'exemple en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la Figure 1 est une vue de la civière, « capot fermé », « position réduite »,
- la Figure 2 est une vue de la civière, « capot ouvert », « position en extension »,
- la Figure 3 est une vue de la civière, « capot complètement ouvert » pour installer une personne sur la plaque.

[0011] La civière représentée sur les Figures 1, 2 et 3 se compose principalement d'une armature métallique (1) supportant une plaque (2) télescopique en longueur et en largeur pouvant être en matériau composite sur laquelle repose la personne recueillie par les sauveteurs.

[0012] L'armature métallique (1) est essentiellement constituée de tubes (3) télescopiques qui assurent la variabilité des dimensions de l'ensemble en longueur et en largeur.

[0013] Les tubes télescopiques (3) sont verrouillables selon la longueur et la largeur désirées au moyen de dispositifs de verrouillage pouvant être par exemple des

broches (9).

[0014] La géométrie variable de la civière permet de s'adapter aux différentes tailles des individus pouvant être des enfants et assure ainsi une meilleure sécurité et un plus grand confort durant le sauvetage.

[0015] La civière est recouverte d'un habillage (4) télescopique en partie inférieure et d'un capot (5), pouvant être composé de plusieurs parties, monté sur glissières (8) en partie supérieure. Le capot est verrouillé au moyen de fermetures rapides. L'habillage (4) et le capot (5) protègent l'individu transporté des chocs éventuels ou intempéries ou agressions extérieures pouvant se produire au cours du sauvetage.

[0016] L'armature métallique (1) est également composée de tôles (6) qui permettent l'hélitreuillage de la civière, quelles que soient ses dimensions, notamment lors d'opération de sauvetage en mer ou encore en milieu périlleux non accessibles aux véhicules terrestres.

[0017] L'ensemble des tubes, des tôles et de la plaque assure une parfaite rigidité de la civière nécessaire au transport de l'individu et à la sécurité des opérations d'hélitreuillage.

[0018] Les poignées de préhension (7) situées en partie inférieure permettent la maniabilité de l'ensemble notamment lors de la manoeuvre d'embarquement de la civière à bord d'un aéronef, d'un véhicule terrestre ou d'un navire.

[0019] Afin d'éviter tous problèmes consécutifs aux accélérations/décélérations violentes pouvant se produire dans un moyen de transport terrestre ou aérien les poignées de préhension sont adaptées aux systèmes d'arrimage utilisés à bord des moyens de transport, aéronefs, véhicules terrestres ou navires.

[0020] La civière peut également être arrimée dans les rails de l'aéronef ou véhicule de transport au moyen d'un dispositif de fixation d'un équipement faisant l'objet du

[0021] Brevet Français N° 0202964 et du Brevet Européen N° 03290541.6 ou encore au moyen du système de fixation mobile de civière faisant l'objet du Brevet Français N° 0109244 et du Brevet Européen N° 02293217.2 déposés par le même inventeur.

[0022] Selon une autre caractéristique de l'invention, la civière est flottante. La flottabilité de la civière est obtenue à partir des matériaux qui la composent et de par la différence de masses. Cette flottabilité permet à la personne recueillie d'avoir les voies respiratoires dégagées dans le cadre d'un sauvetage en mer ou en eaux profondes.

[0023] Une telle civière s'avère d'un emploi très commode pour les sauveteurs tout en présentant une sécurité accrue pour la personne transportée.

Revendications

1. Civière à géométrie variable, hélitreuillable, flottante destinée notamment à la récupération de personnes sur terre ou en mer, comprenant une armature mé-

tallique télescopique verrouillable (1) supportant une plaque télescopique (2), couverte d'un habillage télescopique (4) en partie inférieure ainsi que d'un capot (5), monté sur glissières (8) en partie supérieure, dotée de poignées de préhension (7) la rendant manœuvrable. 5

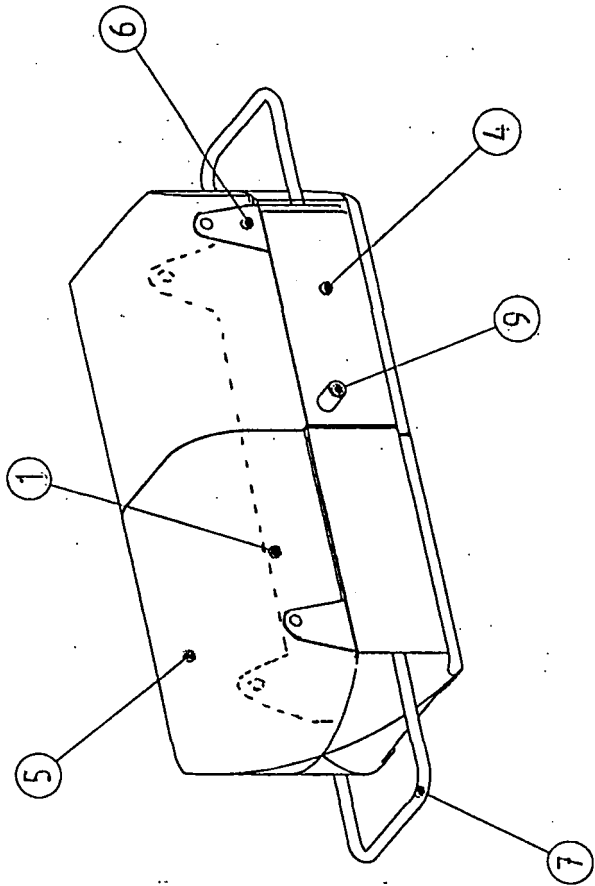
2. Civière à géométrie variable selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** l'armature métallique (1) est essentiellement constituée de tubes télescopiques (3), la plaque télescopique (2) et l'habillage télescopique (4) assurant la variabilité de ses dimensions en longueur et en largeur et ainsi s'adaptent à différentes tailles d'individus selon besoin. 10
15
3. Civière à géométrie variable selon l'une quelconque des revendications 1 et 2 **caractérisée en ce que** son armature métallique est constituée de tubes télescopiques verrouillables (3) selon la longueur et la largeur désirées au moyen de dispositifs de verrouillage (9). 20
4. Civière à géométrie variable selon l'une quelconque des revendication 1, 2 et 3 **caractérisée en ce que** son armature métallique (1) et sa plaque (2) constituent un ensemble rigide et offrent à la personne transportée un plan dur. 25
5. Civière à géométrie variable selon les revendications 1 et 2 **caractérisée en ce que** l'armature métallique (1) est munie de tôles (6) permettant son hélitreuillage quelles que soient ses dimensions. 30
6. Civière à géométrie variable selon la revendication 1, **caractérisée en ce qu'elle** est flottante de par les matériaux qui la composent et de par la différence de masses. 35
7. Civière à géométrie variable selon la revendication 1, **caractérisée en ce qu'elle** est munie d'un dispositif permettant sa fixation aux dispositifs d'arrimage utilisés dans les moyens de transport, aéronefs, véhicules terrestres ou navires. 40

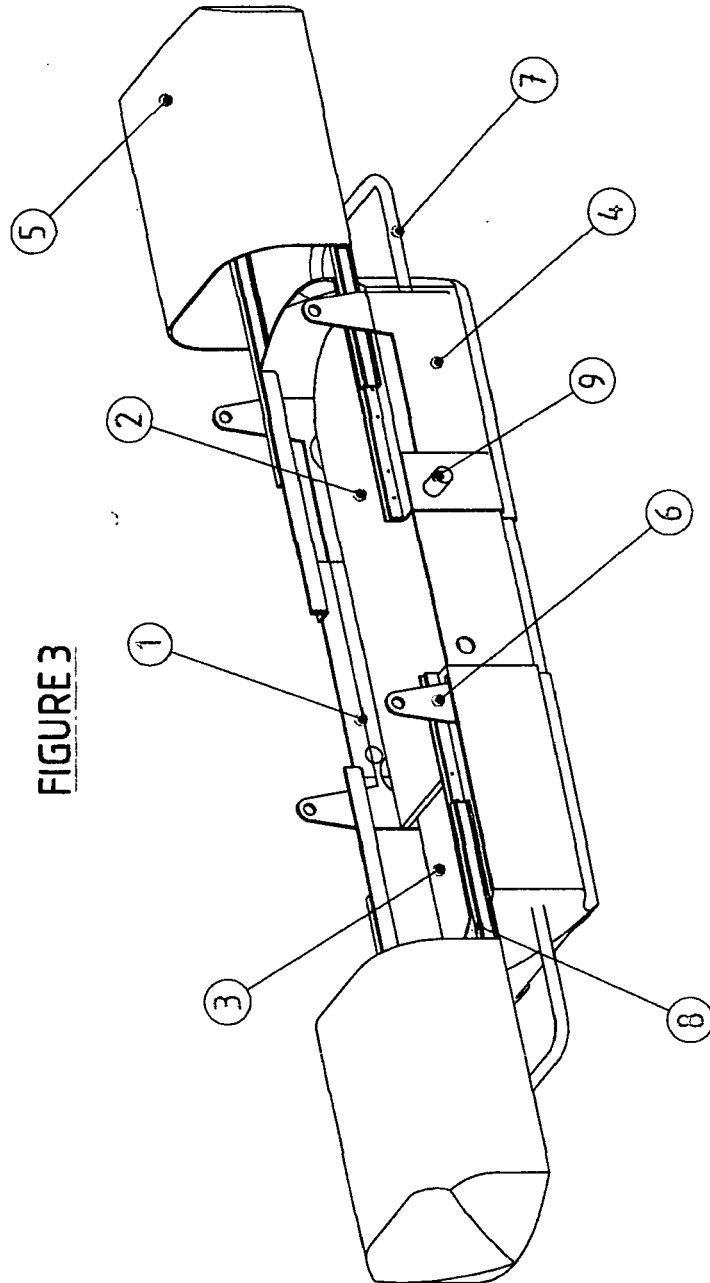
45

50

55

FIGURE 1







DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	US 4 087 030 A (KNIGHT ET AL) 2 mai 1978 (1978-05-02) * colonne 3, ligne 32 - colonne 4, ligne 27; figures 1,2 *	1-4	A61G1/00
A	EP 0 630 805 A (DAOUK, ANTAR) 28 décembre 1994 (1994-12-28) * le document en entier *	1-7	
A	FR 810 285 A (VEPER) 18 mars 1937 (1937-03-18) * page 1, ligne 50 - page 2, ligne 52; figures 1,2,10 *	1-3	
A	US 3 609 778 A (EUGENE A. ZEINER) 5 octobre 1971 (1971-10-05) * abrégé; revendications; figures *	1,5,7	
A	US 5 829 078 A (RIVERS ET AL) 3 novembre 1998 (1998-11-03) * abrégé; revendications; figures *	1,5,7	
A	GB 1 473 862 A (COAL IND LD) 18 mai 1977 (1977-05-18) * page 1, ligne 13 - ligne 20; figures *	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A61G
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		21 mars 2006	Godot, T
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 05 29 2569

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

21-03-2006

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 4087030	A	02-05-1978	AUCUN	
EP 0630805	A	28-12-1994	AT 157315 T	15-09-1997
			CA 2126154 A1	22-12-1994
			DE 69405164 D1	02-10-1997
			DE 69405164 T2	12-03-1998
			DK 630805 T3	06-04-1998
			ES 2107767 T3	01-12-1997
			FR 2706850 A1	30-12-1994
			GR 3025428 T3	27-02-1998
			JP 3545047 B2	21-07-2004
			JP 7047996 A	21-02-1995
			US 5502854 A	02-04-1996
FR 810285	A	18-03-1937	AUCUN	
US 3609778	A	05-10-1971	AUCUN	
US 5829078	A	03-11-1998	CA 2214607 A1	03-03-1998
GB 1473862	A	18-05-1977	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82